



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 37 : Autres questions à examiner par la Commission technique

MISE EN ŒUVRE DE LA DÉLIVRANCE DE LICENCES/BREVETS D'APTITUDE À LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE PROFESSIONNELS DE L'AVIATION AU TITRE DE L'INITIATIVE NCLB

(Note présentée par la Chine)

RÉVISION n° 1

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note expose une proposition d'amendement de l'Annexe 1 pour y prévoir la délivrance de licences et/ou brevet d'aptitude aux professionnels de l'aviation de la nouvelle génération. Dans le cadre de la mise en œuvre effective des nouvelles Procédures pour les services de navigation aérienne – Formation (PANS-TRG) à l'intention de ces professionnels, des États membres se préoccupent de plus de la mise en œuvre d'un système de qualification. Avec l'adoption des nouvelles PANS-TRG, une catégorie de professionnels a été élargie pour inclure les professionnels de l'aviation de la nouvelle génération. Étant donné que les PANS-TRG ne donnent pas de directives sur la délivrance de licences, les États membres pourraient rencontrer des difficultés dans la mise en œuvre de la délivrance de licences et/ou de brevets d'aptitude à ces professionnels. Afin d'accélérer la mise en œuvre effective des normes les concernant au titre de l'initiative NCLB, l'OACI doit sérieusement envisager d'amender l'Annexe 1 afin d'y inscrire les activités se rapportant à la prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAP).

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- à prendre acte des informations contenues dans la présente note ;
- à prier instamment l'OACI d'élaborer des normes supplémentaires dans les PANS-TRG et l'Annexe 1 aux fins de la délivrance de licences et/ou de brevets d'aptitude aux professionnels de l'aviation de la nouvelle génération ;
- à prier instamment l'OACI de recourir au Partenariat pour l'assistance à la mise en œuvre de la sécurité aéronautique (ASIAP) et à TRAINAIR pour appuyer la mise en œuvre effective des nouvelles normes OACI relatives aux professionnels de l'aviation de la nouvelle génération au titre de l'initiative NCLB.

| | |
|---------------------------------|---|
| <i>Objectifs stratégiques :</i> | La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique Sécurité mais concerne tous les Objectifs stratégiques et Stratégies d'exécution de soutien y compris l'initiative NCLB. |
| <i>Incidences financières :</i> | |
| <i>Références :</i> | Annexe 1 — <i>Licences du personnel</i> Doc 9868, <i>Procédures pour les services de navigation aérienne – Formation (PANS-TRG)</i> Doc 10057, <i>Manual on Air Traffic Safety Electronics Personnel Competency-based Training and Assessment</i> |

1. INTRODUCTION

1.1 L'initiative NCLB a été approuvée au 1^{er} Forum aéronautique mondial de l'OACI (IWAF), à Montréal. Au titre de cette initiative évolutive, tous les États membres pourront avoir accès aux avantages socio-économiques d'envergure du transport aérien du futur par le biais de la mise en œuvre effective des normes OACI. La question des professionnels de l'aviation de la prochaine génération est l'un des éléments clés de l'évolution de la NCLB.

1.2 À la 39^e Assemblée de l'Organisation, les États membres seront invités à des délibérations productives sur la mise en œuvre effective des normes OACI au titre de l'initiative NCLB. Une autre question importante que l'Assemblée devra examiner au titre de cette initiative est celle des normes relatives à la délivrance de licences/brevets d'aptitude à la nouvelle génération de professionnels de l'aviation hautement qualifiés.

1.3 Avec la mise en œuvre continue du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et du Plan mondial de navigation aérienne (GANP), les dispositions sûres et efficaces en matière de services de transport aérien dépendront de ces professionnels émergents hautement qualifiés. Cela signifie que la communauté mondiale de l'aviation entre maintenant dans un contexte de performance propre au concept OACI de prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAP).

1.4 L'Équipe spéciale sur la prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAPTF) de l'OACI élabore actuellement de nouvelles dispositions pour cette prochaine génération dans les manuels PANS-TRG. Ces livrables qui marquent un moment important fournissent un cadre international pour la formation et l'évaluation fondées sur la compétence de ces professionnels.

1.5 Aux fins de la mise en œuvre effective des normes de l'Organisation relatives à la nouvelle génération de professionnels de l'aviation, des documents OACI complets et mis à jour s'imposent. En conséquence, afin d'appuyer la sécurité, la sûreté et la durabilité du développement de la communauté internationale de l'aviation, une nouvelle réglementation en matière de délivrance de licences à la nouvelle génération de professionnels de l'aviation doit être prévue dans l'Annexe 1, qui s'aligne sur les SARP et sur d'autres dispositions des manuels PANS-TRG. La NGAP-TF doit continuer à assumer cette tâche supplémentaire pour renforcer ses réalisations actuelles.

1.6 L'OACI doit renforcer l'initiative NGAP afin de normaliser la délivrance des licences/brevets d'aptitude à la nouvelle génération de professionnels de l'aviation par le biais de l'Annexe 1 et recourir au cadre existant, TRAINAIR et ASIAP, pour appuyer la mise en œuvre des normes nouvellement élaborées.

2. ANALYSE

2.1 La sécurité, la sûreté et l'efficacité des services de transport aérien dépendront de la nouvelle génération de professionnels de l'aviation hautement qualifiés. Dans le cadre de la mise en œuvre de PANS-TRG évolutifs, l'instauration effective de la délivrance de licences ou de brevets d'aptitude à cette nouvelle génération est une question urgente. En conséquence, les activités NGAP doivent être renforcées pour que des normes supplémentaires soient inscrites dans l'Annexe 1.

2.2 Dans l'étude des normes relatives aux professionnels de l'aviation de la prochaine génération dans l'Annexe 1 (Licences du personnel), il faut accorder l'attention voulue à l'équilibre régional dans la composition des membres des groupes de travail NGAP. Aux fins de la mise en œuvre effective de normes OACI supplémentaires concernant un personnel crucial pour la sécurité et qui est au cœur du système de sécurité CNS/ATM (dont les technologies classiques, nouvelles et émergentes), l'OACI pourrait établir un programme conjoint avec ASIAP et TRAINAIR.

— FIN —